



Frais d'huissier suite expulsion

Par **Patricia_old**, le **09/09/2008** à **11:47**

bonjour,
il y a un an et demi j'ai entamé une procédure d'expulsion et de recouvrement contre ma locataire. L'expulsion a eu lieu, mais aucun recouvrement n'a été effectué à ce jour. L'huissier me demande de régler des frais de 1500€ qui devait être à la charge du locataire. Est normal? Il m'a indiqué que ça concernait la demande d'expulsion, les frais de procédure, et les frais de demande de saisie, c'est sur ce dernier que je ne comprends pas en espérant avoir une réponse je vous remercie d'avance
cordialement

Par **superve**, le **09/09/2008** à **12:27**

bonjour

Les frais d'expulsion s'élèvent bien à environ 1500 € (c'est même plutôt dans la moyenne basse).

Je vous confirme que ces frais sont "théoriquement" à la charge de votre débiteur, condamné aux dépens par le jugement d'expulsion cependant, si votre débiteur est insolvable (ce qui est souvent le cas dans ce genre d'affaires), vous devez prendre en charge les frais d'huissier.

Sachez à titre de consolation que vous pourrez un jour, si votre débiteur revient à meilleure fortune, faire exécuter le jugement et les frais d'exécution viendront s'ajouter à ce qu'il vous doit au titre de l'arriéré de loyers.

Bien cordialement.

Par **Dranem**, le **03/06/2010** à **23:16**

Je confirme : J'ai reçu ce jour une facture de mon huissier de 1800€ pour frais d'expulsion : ça fait mal. C'est à ajouter à 15 mois de loyers perdus!!! pour récupérer un appart à refaire j'ai pas envie, tant pis pour ceux qui cherchent et aimeraient un tel appart. Toujours quelques voyous pour spolier les autres. TRISTE.

Par **drici**, le **10/06/2010** à **08:59**

AVIS AUX PROPRIETAIRES

" L'Union des Bailleurs Indépendants"

Se mobilise le

Mercredi 09 JUIN 2010 à 19 h 00

Au PALACE

435 rue Gambetta - 59000 LILLE

T

- LOYERS IMPAYES
- DEGRADATIONS DES LOCAUX
- RAPPORTS AVEC LES ORGANISMES SOCIAUX
- IMAGES DEGRADANTES DU PROPRIETAIRE (on fait d'une minorité, une généralité)
- DES LOIS DE PLUS EN PLUS SEVERES
- DES CONTROLES DE PLUS EN PLUS COUTEUX
- DES LOCATAIRES DE MOINS EN MOINS CORRECTS

Plusieurs partenaires seront présents :

- Maîtres PIETRZAK, GRILLET, DA RE, BABOURI, DELAHAYE, Maître GOBERT
- des agents immobiliers,
- des financiers,
- des assureurs (MMA, VERSEMEE, GROUPAMA assurance)
- des huissiers Maitre LADRIEUX
- certains élus,
- la PRESSE (FR3, l'Observateur du Valenciennois, la Voix du Nord)
- Plus de 200 bailleurs de Valenciennes, Douai, Lille, Denain, Cambrai et les villes environnantes, afin de discuter des différents problèmes que nous rencontrons et leurs solutions.

Merci de confirmer votre présence.

Tél. : 06 28 33 16 43

djemidrici@live.fr

VENEZ NOMBREUX !

Par **drici**, le **10/06/2010** à **08:59**

AVIS AUX PROPRIETAIRES

" L'Union des Bailleurs Indépendants"

Se mobilise le

Mercredi 09 JUIN 2010 à 19 h 00

Au PALACE

435 rue Gambetta - 59000 LILLE

T

- LOYERS IMPAYES
- DEGRADATIONS DES LOCAUX
- RAPPORTS AVEC LES ORGANISMES SOCIAUX
- IMAGES DEGRADANTES DU PROPRIETAIRE (on fait d'une minorité, une généralité)
- DES LOIS DE PLUS EN PLUS SEVERES
- DES CONTROLES DE PLUS EN PLUS COUTEUX
- DES LOCATAIRES DE MOINS EN MOINS CORRECTS

Plusieurs partenaires seront présents :

- Maîtres PIETRZAK, GRILLET, DA RE, BABOURI, DELAHAYE, Maître GOBERT
- des agents immobiliers,
- des financiers,
- des assureurs (MMA, VERSEMEE, GROUPAMA assurance)
- des huissiers Maitre LADRIEUX
- certains élus,
- la PRESSE (FR3, l'Observateur du Valenciennois, la Voix du Nord)
- Plus de 200 bailleurs de Valenciennes, Douai, Lille, Denain, Cambrai et les villes environnantes, afin de discuter des différents problèmes que nous rencontrons et leurs solutions.

Merci de confirmer votre présence.

Tél. : 06 28 33 16 43

djemidrici@live.fr

VENEZ NOMBREUX !

Par **maya33**, le **19/07/2014** à **17:57**

bonjour que

quel recours pour demander si les frais d'huissier que l'on me réclame suite à expulsion d'un locataire qui me doit 1900 euros de loyer et qui a abandonné l'appartement (frais d'huissier à ma charge 1900 euros) alors qu'il m'avait annoncé 1000 euros

je n'ai pas reloué cet appartement et je règle à cet huissier 100 euros par mois qui me manquent tous les mois; alors que le locataire me doit 1900 euros .

ces frais pour moi à ma charge est anormale

il est TROP FACILE de se reporter sur le proprio qui n'a pas forcément la possibilité de payer

ces frais

quel recours puis-je avoir SVP ??????

d'où PERTE une fois payer l'huissier 28000 euros

on ne peut pas continuer ainsi!!!!!!!

Nous proprios allons devoir régler nos problèmes seuls sans l'aide d'huissiers.on ne doit pas nous traiter ainsi

je suis REVOLTEE!!! que pouvons nous faire

merçi de me donner une solution car je ne vais plus pouvoir régler ces frais

y a t-il une assurance qui règle ces litiges?????

je précise que je suis à Bordeaux